

JOURNÉE MONDIALE DE L'ORTHODONTIE 15 MAI 2023



SEMAINE
NATIONALE
DE DÉPISTAGE
CONSULTATIONS GRATUITES
DU 15 AU 20 MAI
CHEZ LES SPÉCIALISTES EN
ORTHODONTIE PARTICIPANTS

**Diagnostiquer
de 7 à 9 ans
C'EST LE BON
MOMENT**



RETROUVEZ LA LISTE DES CABINETS
PARTICIPIANTS SUR LE SITE:
www.orthospe.fr/



Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie

EDITO

Pourquoi attendre?



Dr Gérard Motto, président du SFSO

SOMMAIRE

I. Diagnostiquer de 7 à 9 ans, c'est le bon moment !

- a. Non aux idées reçues : ne pas attendre la chute des dents de lait
- b. Les traitements précoce : plus simples et plus efficaces

II. Les consultations gratuites, c'est où et comment ?

- a. Pendant la semaine nationale de dépistage, du 15 au 20 mai, que comprend la consultation gratuite chez un spécialiste en orthodontie?
- b. Où trouver un spécialiste en orthodontie ?
- c. Après la consultation de dépistage : quelle prise en charge des soins d'orthodontie chez les enfants ?

III. La spécialité en orthodontie et le SFSO

- a. Qu'est-ce que l'orthodontie ?
- b. Les spécialistes en orthodontie dento-faciale
- c. Le SFSO, un syndicat représentatif

Nous recevons régulièrement dans nos cabinets des patients adolescents présentant des décalages dentaires ou maxillaires qui auraient pu être traités avec plus de facilité à un âge plus jeune. Pourtant, les freins à un traitement précoce sont bien identifiés : l'idée fausse, qui circule encore chez de nombreux professionnels de santé et au sein de nombreuses familles, qui prétend qu'il faudrait attendre l'apparition de la denture définitive pour entreprendre un traitement d'orthodontie. Par ailleurs la crainte d'un reste à charge élevé est erronée puisqu'une prise en charge précoce limitera dans la grande majorité des cas la difficulté du traitement et donc son coût.

C'est pourquoi le SFSO fait cette année campagne pour encourager le dépistage des enfants avec une denture de lait ou mixte. La prise en charge précoce pourra limiter la durée de nombreux traitements, abaisser le coût financier de ces derniers pour la collectivité et les familles, faciliter l'observance pour les patients et soulager les cabinets qui font face à un afflux inédit de patients.

En un mot comme en cent, il ne pas attendre pour faire diagnostiquer son enfant chez un spécialiste en orthodontie :

DE 7 À 9 ANS C'EST LE BON MOMENT !

I. Diagnostiquer de 7 à 9 ans, c'est le bon moment!

a. Non aux idées reçues : ne pas attendre la chute des dents de lait

Il est encore fréquent d'entendre, y compris de la part de professionnels de santé, qu'il convient d'attendre la chute de toutes les dents de lait avant d'initier un traitement d'orthodontie. L'état des connaissances scientifiques démontre tout le contraire : les soins orthodontiques précoce présentent de nombreux bénéfices et il est préférable de ne pas attendre pour poser un premier diagnostic et éventuellement agir.

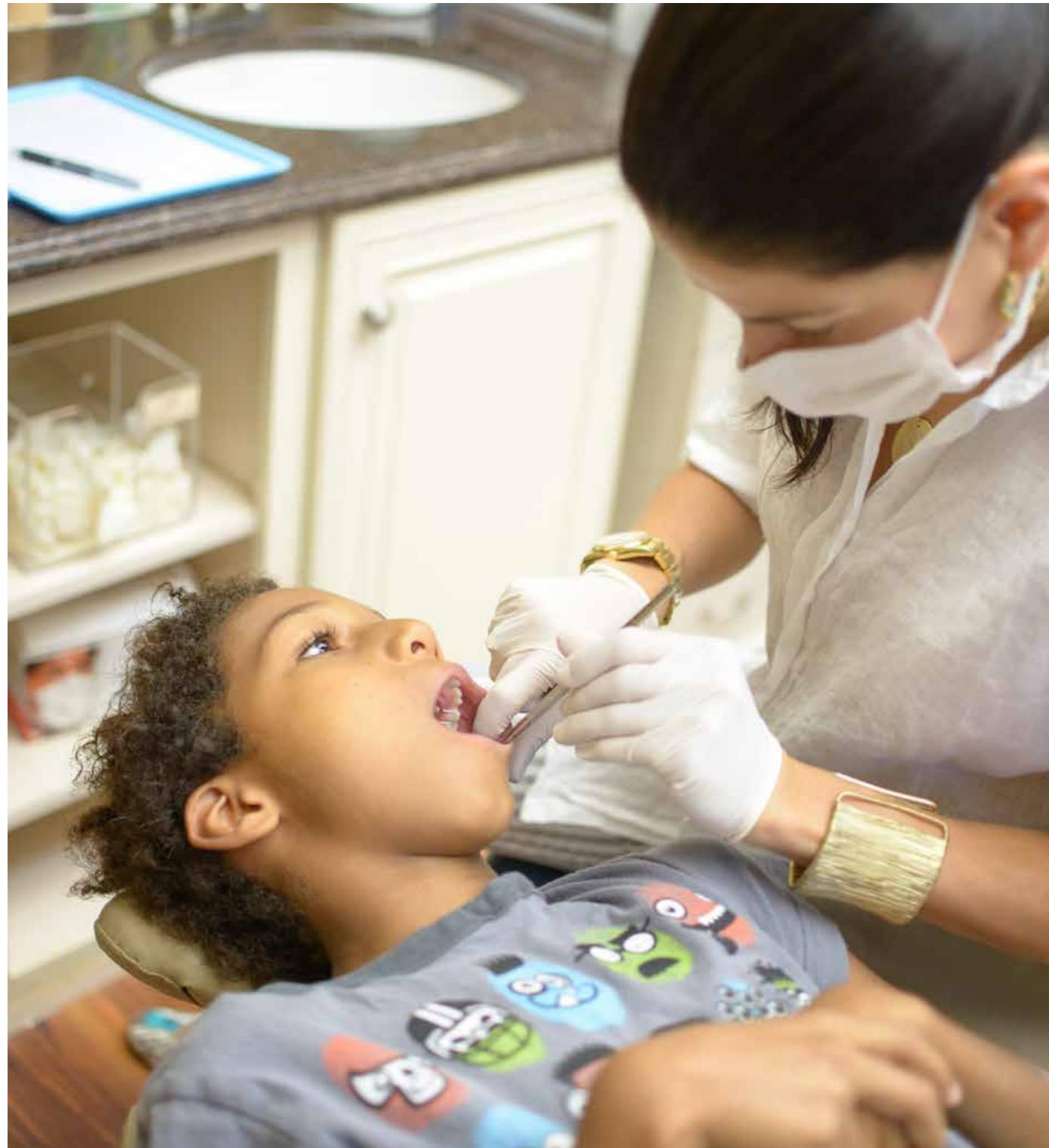
b. Les traitements précoce : plus simples et plus efficaces

En fonction des tableaux cliniques, les bénéfices du dépistage et du traitement précoce sont nombreux :

- Le traitement précoce favorise l'harmonisation de la croissance. La correction des décalages de la mâchoire limitera l'importance des soins d'orthodontie à un âge plus avancé.
- Le temps de traitement sera globalement réduit, y compris lorsqu'il doit se faire en plusieurs phases au cours de l'enfance et/ou de l'adolescence.
- Le traitement précoce limite les risques de fracture des dents, en effet, un bon alignement réduit ou fait disparaître les saillances qui exposent les dents lors de chutes.
- Le dépistage permet d'identifier des mauvaises habitudes, notamment la succion du pouce et des tétines, qui sont elles-mêmes à l'origine de troubles orthodontiques.
- Le dépistage permet d'identifier des troubles fonctionnels plus généraux, comme, par exemple des troubles de déglutition, de la mastication, une respiration par la bouche, voire des apnées du sommeil. Ces pathologies peuvent être traitées en coordination avec d'autres professionnels de santé.

Dans certains cas, même si le traitement précoce n'est pas nécessaire, le spécialiste en orthodontie recommandera une nouvelle visite à un âge plus avancé, afin de surveiller le bon déroulement de la croissance.





II. Les consultations gratuites, c'est où et comment ?

a. Pendant la semaine nationale de dépistage, du 15 au 20 mai, que comprend la consultation gratuite chez un spécialiste en orthodontie ?

Lors du premier rendez-vous, un examen clinique est réalisé. Il comprend : un examen de la face, du profil, du sourire, des muscles faciaux et de la langue, de la ventilation orale et nasale, de la déglutition, de la phonation et de l'articulation des maxillaires, ainsi qu'un examen endobuccal visant à évaluer les rapports entre chaque dent. Une radiographie panoramique peut également être prescrite si nécessaire.

Les patients étant mineurs, ceux-ci doivent bien sûr être accompagnés par un parent ou responsable légal. Quoiqu'il en soit, le parcours de soins est composé de plusieurs étapes clés dont le succès dépend en grande partie du respect des instructions thérapeutiques ; pour cette raison l'implication de la famille au côté de l'enfant est essentielle.

b. Où trouver un spécialiste en orthodontie ?

orthospe.fr est le site des spécialistes en orthodontie qui rassemble conseils et présentation de la discipline pour les familles. Il comprend un annuaire répertoriant tous les spécialistes participant à la semaine de dépistage gratuite du 15 au 20 mai 2023. Les filtres permettent de trouver instantanément un praticien spécialiste près de son domicile.

c. Après la consultation de dépistage : quelle prise en charge des soins d'orthodontie chez les enfants ?

En fonction du diagnostic établi, le praticien propose un plan de traitement au patient et lui soumet un devis correspondant.

Après la première consultation, les traitements en orthodontie sont éligibles à une prise en charge partielle par l'Assurance maladie pendant 6 semestres de soins actifs et 2 années de contention, à condition d'être initiés avant le 16e anniversaire du patient. Les complémentaires santé peuvent prendre en charge tout ou partie de la part non remboursée par l'Assurance maladie.

Par ailleurs, les orthodontistes et les chirurgiens-dentistes prennent en charge les patients affiliés à la Protection universelle maladie (PUMa) éligibles au tiers-payant intégral.

III. La spécialité en orthodontie et le SFSO

a. Qu'est-ce que l'orthodontie ?

L'orthodontie, dont l'appellation officielle est Orthopédie dento-faciale, est l'art, non seulement de redresser les dents mal positionnées, mais aussi de prendre en compte l'ensemble du visage et d'en améliorer son harmonie, pour le reste de la vie.

Plusieurs problèmes sont traités grâce à l'orthodontie :

- Les dysfonctionnements du parodonte, c'est-à-dire l'ensemble des tissus et ligaments qui soutiennent la dent ;
- Les défauts d'occlusion, pour établir l'emboîtement harmonieux des mâchoires de manière à garantir un alignement optimal des dents ;
- Les défauts constatés sur l'alignement des dents ou les anomalies de la forme des mâchoires qui peuvent causer divers problèmes (mastication, respiration, phonation, etc.)

Le traitement dure entre 1 et 3 ans en moyenne. Il varie en fonction du type d'appareillage choisi, de l'anomalie à traiter et de l'âge du patient. Initialement, l'Orthopédie Dento-Faciale (ODF) s'adressait essentiellement aux enfants mais elle concerne aujourd'hui aussi bien les enfants que les adultes. Un traitement peut donc être initié à tout âge car l'os est un tissu vivant qui peut être remodelé toute la vie.

Pour qu'un traitement orthodontique soit le plus efficace et le plus court possible, il est important d'intervenir au bon moment. Bien que l'on puisse traiter à tout âge, il existe des périodes plus propices :

- De 4 à 9 ans : les traitements de prévention, pour éviter l'apparition de malocclusions ;
- Entre 9 et 11 ans : les traitements d'interception en denture mixte, ce sont des traitements en deux temps ;
- Entre 11 et 17 ans : les traitements en denture permanente ;
- La période de « contention » pour consolider les résultats acquis.

Quel est l'intérêt de l'orthodontie ?

Le traitement orthodontique est d'abord un traitement médical. L'amélioration de l'esthétique qui peut en résulter n'en est qu'une conséquence.

En effet, l'orthodontie permet de remédier à certaines malformations et à certains troubles potentiellement handicapants. Une anomalie orthodontique peut créer une situation ultérieure défavorable qui peut compromettre à long terme la stabilité et le maintien des dents sur l'arcade dentaire. L'orthodontie, par le soin qu'elle apporte à l'alignement des dents et à l'occlusion, permet d'éviter de nombreuses complications. Le bon alignement des dents permet en effet d'améliorer l'hygiène dentaire et de prévenir les caries. De même, la diminution des



malocclusions permet de réduire ce qu'on appelle les dysfonctionnements crano-mandibulaires, c'est-à-dire un ensemble de troubles potentiellement handicapants qui affectent les muscles et les articulations du visage. Les malocclusions sont également responsables de dommages tissulaires et peuvent troubler la respiration, l'alimentation, l'élocution. Enfin, les dommages esthétiques découlant d'un mauvais alignement dentaire ou d'une malocclusion peuvent entraîner de lourdes conséquences psychosociales. L'intervention en orthodontie est d'autant plus importante que selon l'OMS, environ 50 % des enfants nécessiteraient de suivre un traitement. En France, ce sont ainsi 600 000 enfants et adolescents qui sont soignés en orthodontie, soit un enfant scolarisé sur dix.

De plus, l'orthodontie est une discipline qui a su approfondir ses connaissances sur la physiologie humaine et réaliser des progrès rapides dans plusieurs domaines ces dernières années :

- Les problèmes respiratoires sont de mieux en mieux traités par l'orthodontie, en lien avec les médecins ORL, pneumologues et allergologues : les hyperpnées ou le syndrome d'apnée obstructive du sommeil sont par exemple des troubles désormais pris en charge.

- Les problèmes musculaires sont mieux pris en compte et permettent d'éviter des troubles de bruxisme (c'est-à-dire des grincements de dents) ou au niveau des articulations et des muscles du crâne.

- Le moment du traitement a évolué en même temps que les connaissances physiologiques : s'il a été longtemps admis qu'il fallait attendre l'apparition des dents définitives et de la puberté pour traiter les enfants, on sait désormais que des traitements préventifs avant cette période permettent d'éviter certaines déformations et de prévenir des troubles ultérieurs.

¹En dehors de la semaine nationale de dépistage, le prix de cette consultation initiale s'élève à 23 € dont 70 % sont remboursés par l'Assurance maladie (soit 16,10 €). Le reste à charge de 6,90 € dépend de la couverture complémentaire du patient.

²HAS, « Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale », 2006.

b. Les spécialistes en orthodontie dento-faciale

Des études longues et sélectives

Il y a actuellement 2 200 orthodontistes spécialistes en orthopédie dento-faciale en France, qu'ils soient chirurgiens-dentistes ou médecins stomatologues.

La spécialisation en orthopédie dento-faciale s'obtient aujourd'hui par une formation complémentaire de trois ans, réalisée après l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste. Un orthodontiste doit donc suivre neuf ans d'étude avant de pouvoir commencer son activité professionnelle. Par ailleurs, les médecins stomatologues ont eux aussi une compétence en orthopédie dento-maxillo-faciale et dento-faciale. Tous ont acquis l'ensemble des compétences requises et sont les mieux placés pour réaliser un diagnostic complet et prescrire un traitement adapté à chaque patient.

Certains chirurgiens-dentistes peuvent également prescrire et prodiguer des soins en orthopédie dento-faciale. Toutefois, ceux-ci n'ont pas suivi la formation complète pour devenir de vrais spécialistes.

Une formation continue exigeante dans un contexte technique en évolution permanente

La formation continue est une obligation inscrite dans le code de déontologie des chirurgiens-dentistes : « Le chirurgien-dentiste a le devoir d'entretenir et de perfectionner ses connaissances, notamment en participant à des actions de formation continue » (article R. 4127-214).

Plusieurs possibilités s'offrent à l'orthodontiste : il peut suivre les sessions de formation continue proposées par les sociétés savantes ayant obtenu le label du Conseil National de la Formation Continue Odontologique (sous l'égide du Conseil de l'Ordre), se rendre à des congrès internationaux, suivre des formations privées sans label, se tenir informé via la lecture des revues scientifiques ou bien suivre une formation continue conventionnelle (c'est-à-dire régie par convention avec les caisses d'Assurance maladie), même si ce genre de formation s'est peu développé en orthopédie dento-faciale.

Depuis 2009 cependant, la loi Hôpital, patients,

santé et territoires (HPST) a introduit la notion de développement professionnel continu, qui associe la notion de formation professionnelle continue et d'évaluation des pratiques professionnelles.

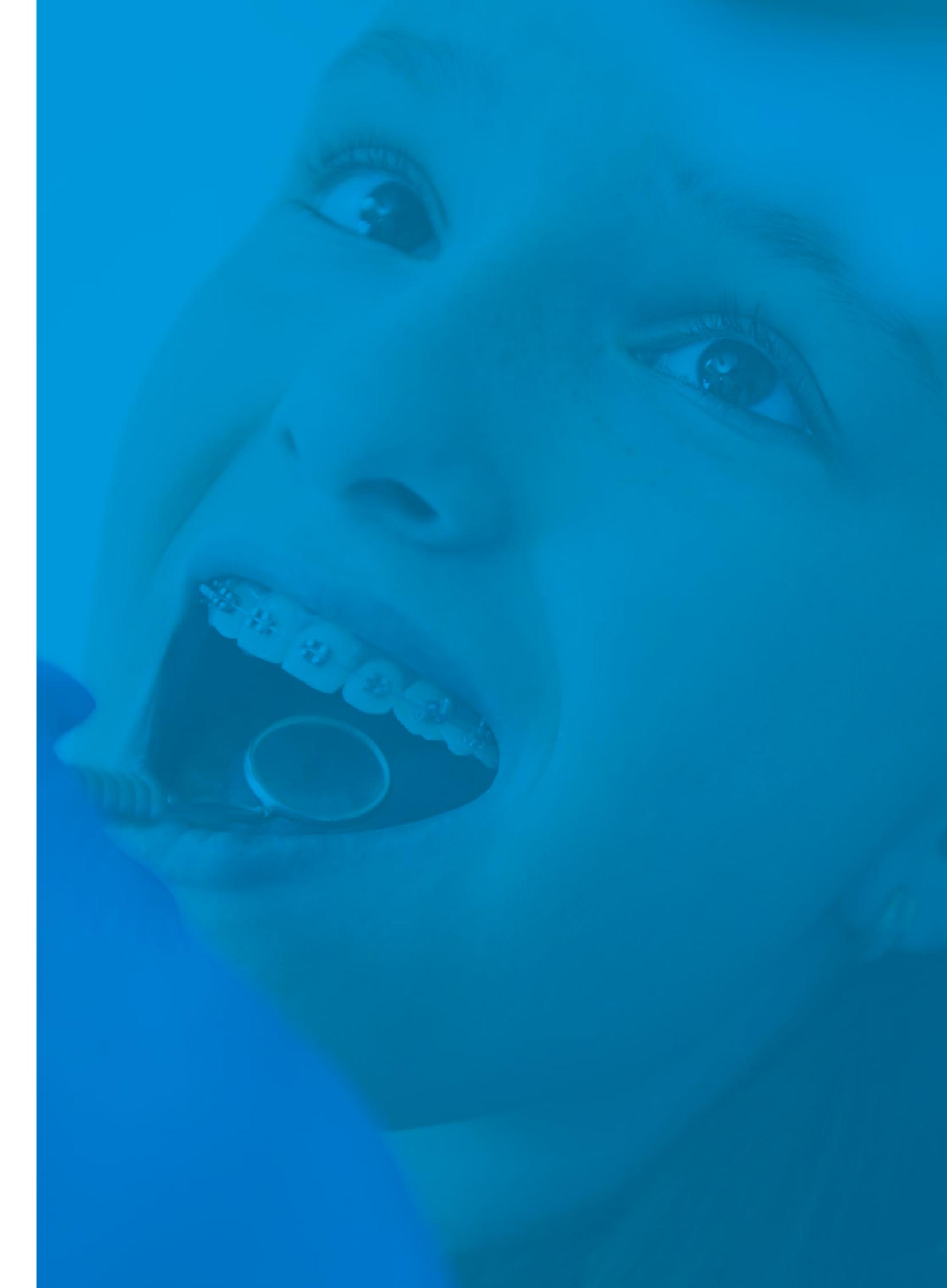
Toutefois, la constante évolution de la profession a habitué les praticiens à se tenir informés constamment des progrès techniques nombreux qui ont été réalisés en orthopédie dento-faciale. Depuis 25 ans en effet, le plateau technique de la profession ainsi que les procédures de soins n'ont pas cessé d'évoluer. Grâce au haut niveau de formation des spécialistes en orthodontie, aux progrès des diagnostics, aux moyens mis en œuvre pendant la phase active et aux techniques de contention, les possibilités thérapeutiques ne cessent d'augmenter et la stabilité des résultats obtenus s'est considérablement accrue.

c. Le SFSO, un syndicat représentatif

Le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie (SFSO, anciennement Syndicat des Spécialistes Français en Orthopédie Dento-Faciale, SSFODF) a été créé en 1959. Il assure la défense des spécialistes qualifiés en orthopédie dento-faciale auprès des organismes payeurs, de la HAS, des autorités sanitaires, du public et des parties prenantes. Il promeut une information claire pour les patients sur la qualification des praticiens et la qualité des soins prodigués. Par ailleurs, le SFSO met en place des initiatives visant à définir un standard de soins pour la spécialité. La démarche qualité SFSO a pour but d'accompagner les spécialistes pour les aider à se mettre en conformité avec les exigences législatives et réglementaires qui régissent l'exercice de la profession.

SES MEMBRES

Le syndicat comptait 100 membres en 1970, pour passer à plus de 1 000 membres en 2022. La profession dénombrant un peu moins de 2 200 spécialistes, c'est donc près de la moitié des orthodontistes qui est représentée par le SFSO.





**RETROUVEZ LA LISTE DES CABINETS
PARTICIPIANTS SUR LE SITE:**
www.orthospe.fr/



Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie

Syndicat français des spécialistes
en orthodontie (SFSO)
8, avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Tél. : 01 40 03 04 37
secretariat@sfso.fr
www.sfso.fr